

170, BOULEVARD DU MONT-PARNASSE

75014 PARIS - FRANCE

TÉL. 325-36-74

C. C. P. 1248-74 PARIS

D 423 NICARAGUA: L'ASSASSINAT DE PEDRO CHAMORRO

Journaliste fort connu et principale figure de l'opposition au gouvernement actuel, M. Pedro Chamorro a été assassiné le 10 janvier 1978. Personne ne s'est trompé sur la signification de ce fait: il relève de la responsabilité du général Somoza, chef de l'Etat. L'ampleur des manifestations d'hostilité au régime qui ont suivi cet assassinat montre à l'évidence l'importance de l'affaire. Même les milieux d'entreprise se sont temporairement joints à la grève générale. Pour leur part, les Etats-Unis ont fait savoir qu'ils retireraient au Nicaragua l'aide financière qu'ils lui accordaient traditionnellement.

Un moment ébranlé, le régime Somoza semble tenir.

On lira avec un intérêt extrême le témoignage de Pedro Chamorro sur la pratique de la torture dans les prisons du pays. Incarcéré une nouvelle fois le 12 février 1976, il avait en effet écrit à l'archevêque de Managua ce qu'il avait alors vu et entendu. Ce document d'outre-tombe vient d'être rendu public.

(Note DIAL)

DEPOSITION DE PEDRO CHAMORRO REMISE EN 1976
A L'ARCHEVEQUE DE MANAGUA "A TOUTES FINS UTILES"

Je, soussigné Pedro Joaquin Chamorro Cardenal, agissant ès qualités, viens par la présente relater ce que j'ai vu et entendu au cours de la nuit du 11 février 1976 à la Centrale de police de Managua. Je le fais pour la simple raison que, si je me taisais, ma conscience me le reprocherait ma vie durant.

A la date dite, je fus conduit de chez moi au siège de la police par le lieutenant Mario Guerra, qui me fit comparaître devant le lieutenant-colonel Franklyn Wheelook. Ce dernier me notifia que j'étais arrêté sur l'ordre du juge d'instruction de Masaya en vertu d'un procès intenté contre moi en cette ville par le président du Congrès, M. Cornelio Hueck, lequel avait demandé que fût lancé à mon endroit un mandat d'arrêt afin de m'obliger - de façon illégale - à faire une déclaration à laquelle je n'étais pas tenu en droit.

Vers 6 H de l'après-midi on m'introduisit dans un pavillon neuf du service pénitentiaire, situé près de l'atelier de mécanique en bordure du complexe d'édifices constituant la Centrale de police; construit en béton pour les murs, avec charpente métallique recouverte de tôle ondulée, ce pavillon est divisé intérieurement par un seul couloir dans le sens de la longueur avec répartition, en largeur, de cellules plus ou moins grandes.

On m'enferma dans l'une de ces cellules mesurant approximativement vingt-neuf ou trente pieds de long sur dix de large, face à une cellule identique

dans laquelle étaient incarcérés quatre prisonniers, tous jeunes. Trois d'entre eux étaient accusés d'avoir fumé de la marijuana et le quatrième, impliqué dans une affaire de voiture disparue, d'après ce qu'ils me déclarèrent. La cellule dans laquelle j'étais, tout comme celle d'en face, était entièrement ouverte à la vue du couloir, c'est-à-dire qu'elle était munie d'un treillage métallique sur ce côté, ainsi qu'à la hauteur du plafond bas, de sorte qu'en s'approchant de ce treillage on pouvait voir, avec une certaine difficulté mais réellement, l'enfilade du couloir au moins jusqu'à la porte d'entrée donnant au nord. Le couloir était éclairé au néon.

A 22 H 50 - je donne l'heure exacte parce que les hommes de la cellule d'en face avaient la radio et parce que, au moment où se produisait ce que je vais relater, je leur demandai l'heure - j'entendis un bruit comme celui de portes qui s'ouvraient au bout du couloir, côté nord. Je m'appuyai au treillage et, à travers, j'aperçus au fond deux personnes avec une cagoule sur la tête, spectacle qui m'impressionna fortement car je n'avais encore jamais vu chose pareille, bien que j'eusse déjà été témoin - en 1954 et 1956, dans les cellules du 1er Bataillon blindé et au Palais présidentiel - de faits semblables à ceux que je vais rapporter.

Ce n'étaient pas exactement des cagoules que les deux individus avaient sur la tête, mais un grand tissu enroulé autour de la tête et l'enveloppant jusqu'au cou. L'un était de couleur bleue, bleu-clair exactement, et recouvrait totalement la tête du prisonnier. L'autre était un morceau de couverture blanche et ne montait que jusqu'au-dessus des yeux, laissant voir le front et les cheveux. Les deux individus étaient ligotés et accompagnés par des militaires qui les conduisaient comme on conduit des gens aux yeux bandés.

Quelques minutes après, du même endroit mais sans que les personnes fussent réellement visibles parce qu'elles avaient été introduites dans une pièce attenante aux cellules du pavillon, je commençai à entendre des lamentations, des gémissements, des implorations, des phrases comme "Ne me touchez plus, Monsieur, par pitié!", "Aidez-moi, Vierge très sainte!", "Je vous en supplie, Monsieur, ne me mettez plus ça là!", ou "Monsieur, j'ai très peur, ne me faites pas ça!". J'entendais des bruits de coups très violents comme ceux de quelqu'un qui heurte une porte en fer, ainsi que des claquements d'un son spécial que je ne pus identifier. Cela dura très longtemps. Je ne peux préciser combien de temps car, lorsque cela commença à se produire, tant les hommes de la cellule d'en face que moi-même et l'individu qu'on avait introduit dans la mienne (dont j'ai des raisons de croire qu'il était un agent de la police ou au moins quelqu'un lié à la police), nous nous étions retirés contre la cloison du fond, c'est-à-dire le plus loin possible du treillage par crainte, naturellement, que ceux qui étaient en train de torturer les autres prisonniers, ne nous voient attentifs au spectacle.

Je calcule cependant que cela doit avoir duré une heure et quart ou une heure et demie, en totalisant les pauses au cours desquelles on entendait des conversations calmes entre les protagonistes et les temps de nouveaux gémissements et sanglots.

Je ne puis pas non plus dire si la torture était appliquée à une seule personne ou à plusieurs à la file, mais je suis absolument certain, en raison des phrases que j'entendais, des cris et des sanglots, qu'il s'agissait de torture physique.

Le lendemain, à la lumière du jour et intrigué par ce qui s'était passé au cours de la nuit, j'inspectai ma cellule en détail. J'aperçus de très nombreuses taches de sang sur le sol, des gouttes rouges déjà sèches, des taches en filet et, dans le fond, une grande tache qui avait été mal lavée vers l'arrière car il restait des traces de ce qui me parut être du sang, des gouttes séchées allant du rouge vif au rose. J'en conclus que l'endroit avait été utilisé pour des tortures.

Le 12 février, je fus transféré de cette prison de la police à la caserne de la ville de Masaya. On me retira de la cellule dans laquelle j'étais et on me fit avancer dans le couloir en direction du nord, c'est-à-dire vers la porte par laquelle j'avais vu entrer les deux individus avec une cagoule et vers l'endroit d'où étaient partis les cris et les lamentations des hommes en question. En franchissant la dernière partie du corridor, je vis un spectacle proprement dantesque: une succession de petites cellules, plus de quinze, mesurant approximativement un peu plus de deux mètres carrés, dans chacune desquelles il y avait un homme. Ils se tenaient tous en silence, dans des positions différentes, le visage émacié, comme absents à eux-mêmes. Cela ressemblait à une collection de morts-vivants chacun dans leur tombe, et cela dans le cadre d'un espace parfaitement éclairé, comme les salles d'attente des hôpitaux ou les ateliers d'une usine moderne.

Je ne sais pas qui ils sont et je n'ai pu en identifier aucun, mais par une des personnes qui se trouvaient là pour être menées devant la Cour militaire, je sus que certains prisonniers avaient eu leur photographie publiée dans les journaux locaux. Par ailleurs, en sortant de prison, j'appris que le pavillon où j'avais été incarcéré n'est officiellement pas en usage.

Qu'il s'agisse de prisonniers de droit commun, dont on sait qu'ils sont soumis à la torture au cours des interrogatoires, ou qu'il s'agisse de prisonniers politiques auxquels ce même traitement est très souvent appliqué au cours des quarante dernières années, ce sont en toute hypothèse des êtres humains.

Il est difficile de savoir si l'on m'a mis volontairement dans ce bâtiment de la police dans l'intention de me faire voir ce qui peut arriver à n'importe qui dans le pays, ou si l'utilisation constante de la torture a rendu tellement insensibles ceux qui la pratiquent que, l'utilisant comme une chose ordinaire et courante, il leur est indifférent que n'importe qui soit témoin de leurs actes. J'ai cependant l'impression que c'est cette deuxième attitude qui est l'explication.

J'allais oublier de dire que, lorsque commença la séance de torture, les hommes de la cellule d'en face firent preuve de beaucoup d'agitation, en me faisant signe de me retirer du treillage, et qu'avant de le faire eux-mêmes, ils me déclarèrent que cela se produisait toutes les nuits.

Je remets ce témoignage écrit à l'archevêque de Managua, Mgr Miguel Obando Bravo, auquel je demande qu'il me fasse crédit, car je déclare sous la foi du serment que, devant Dieu, je dis toute la vérité; et pour qu'il fasse usage de ma déclaration comme il l'entendra, dans le seul but que ces monstrueuses violations des droits de l'homme cessent une fois pour toutes au Nicaragua.

Managua, le 13 février 1976 (signé:) Pedro J. Chamorro

P.S.: les corrections manuscrites sont de ma main.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement: France 160F - Etranger 185F (avion: tarif sur demande)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

D 423-3/3 Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441